

Vaccination : le point avec la directrice de Château Fleuri



Vaccination : le point avec la directrice de Château Fleuri

Les publics concernés par la première vague de vaccination sont les résidents des EHPAD.

Au Château Fleuri, à Vic-Fezensac, les premières vaccinations devraient avoir lieu début février comme nous le confirme sa directrice Béatrice Cabannes.

« Nous devrions démarrer la vaccination le 1er ou 2 février.

Actuellement, nous recueillons les consentements et préparons les consultations médicales pré-vaccinales qui sont obligatoires ; elle doivent vérifier l'état de santé et les contre-indications et valider le consentement. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on validera le nombre de personnes à vacciner et que nous pourrons commander le nombre exact de doses.

En effet, on peut vouloir se faire vacciner mais que son état de santé ne le permette pas.

Cette consultation médicale doit avoir lieu dans les 5 jours qui précèdent la vaccination. »

Seront vaccinés les résidents – qui le souhaitent et dont l'état de santé le permet – mais aussi certains membres du personnel comme le précise la directrice.

« Est éligible à la vaccination le personnel prioritaire, c'est-à-dire le personnel à risque et les plus de 50 ans ; ce dernier critère est récent puisqu'il y a peu de temps, les personnels de 50 ans faisaient partie de la phase 2. Ils sont passés en phase 1.

Peuvent se rajouter des intervenants extérieurs s'ils rentrent dans les critères.

Pour éviter le gaspillage de doses, nous allons établir une liste complémentaire de personnes qui voudraient éventuellement se faire vacciner rapidement. En effet, les flacons permettent de préparer cinq doses et si nous n'avons pas un multiple de cinq à vacciner, nous utiliserons les doses restantes pour le personnel volontaire. »

Le déroulement de cette opération de vaccination est encadré par un protocole rigoureux communiqué par l'ARS.

« Les doses commandées après validation du nombre de personnes à vacciner seront livrées à la pharmacie. Elles seront à l'état de décongélation. Nous pouvons les conserver cinq jours dans des frigos dont nous devons vérifier la température trois fois par jour. En revanche, une fois que les doses sont prêtes, nous n'avons que quelques heures pour les utiliser.

La 2ème injection doit avoir lieu 3 semaines après ; même si l'on entend parler dans les médias d'un allongement de ce délai, le protocole que l'on nous a communiqué, n'a pour l'instant pas été modifié. »

Quant au reste de la population, nous avons interrogé à ce sujet Emilie Guillemont, infirmière en charge des tests antigéniques organisés trois fois par semaine salle polyvalente.

Elle nous confirme qu'actuellement la vaccination se fait dans six centres agréés du Gers pour le personnel soignant, les pompiers et les aides à domicile de plus de 50 ans et/ou ayant des facteurs de risque.

Avant fin janvier, les plus de 75 ans pourront être vaccinés dans ces centres dans lesquels ils devront se rendre par leurs propres moyens.

A son avis, la vaccination pourra être élargie quand le conditionnement du vaccin et la logistique seront facilités.